

**MONTSAUCHE-LES SETTONS**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2018**

Date de la convocation: 12 novembre 2018

Nombre de membres: en exercice: 15 présents: 8 pouvoir: 1 absents : 7

**Etaient présents** : Mme LECLERCQ ; Mmes GASPARD ; BOUCHÉ-PILLON ; GOUSSOT et LECORDIER ; MM. ADJARPASIC, GIRARD et GOBET formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents** : Mmes BOTTON, BOUCHER et BOUCHET ; MM. MORIZOT, SOMMERING, VACHER (a donné pouvoir à Mme GOUSSOT Anne-Marie) et KORAL

Mme GOUSSOT Anne-Marie a été nommée secrétaire.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance ; le Conseil Municipal pourra valablement délibérer. Le compte rendu de la séance du 18 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

- **Présentation du programme d'investissements pour 2019** :
  - Achat d'une plaque vibrante
  - Maison Intergénérationnelle
  - Réfection de routes
  - Aménagement d'une aire de camping-car au camping de la Faye (payante) et d'une aire de camping-car dans le bourg (gratuite)
  - Restes à réaliser : Habillage du pignon arrière de l'église, Route forestière du bois de Serre, Glissière de sécurité à Bonin
  - Assainissement : la SAUR a indiqué que des travaux devaient être effectués pour un montant global de 52.000€ (sécurisation du captage de l'eau potable au réservoir de la Faye ; Pompe de recirculation et agitateur de la station d'épuration)
  
- **Budget** : Afin de régler les dépenses liées au changement du standard téléphonique de la mairie et de différentes plaques de signalisation sur la commune, la somme de 5000.00€ est prélevée sur le budget du bois de Serre. Le Conseil Municipal approuve cette modification à l'unanimité.
  
- **Contrat de station touristique** : L'Agence de Développement Touristique de la Nièvre (ADT 58), le Pays Nivernais Morvan, le Parc naturel régional du Morvan et la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs se sont associés dans l'élaboration d'un contrat de station du lac des Settons pour favoriser le développement touristique local.  
Ce dispositif définit 4 défis à relever dont l'action 12 « Requalifier les entrées de station « centres-bourgs » qui préconise de mieux identifier la présence de la STATION Lac des Settons dès l'entrées des 4 villages limitrophes par un aménagement paysager ou un mobilier urbain.  
Le plan de financement identifie cette opération à 105 000 € pour des études et travaux, sur laquelle l'Etat et la région s'engagement chacun à 20% d'aide. L'autofinancement à charge pour la commune de Montsauche-les-Settons s'élève donc à 22660.08 € HT.  
Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.
  
- **Pavillon Bleu** : la commune concourt de nouveau pour l'obtention de ce label. Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

- **Label Station Verte** : L'obtention de ce label permettrait d'augmenter le rayonnement touristique de la commune. La prochaine réunion des différents acteurs se tiendra au lac des Settons
  
- **Ecole** : à la rentrée scolaire 2018-2019, 46 élèves étaient inscrits. Actuellement, suite à deux départs et à une arrivée, les élèves sont au nombre de 45.  
Compte tenu des coûts que pourraient entraîner la facturation, la garderie est considérée comme un service public municipal gratuit. Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.
  
- **Personnel municipal** : Suite à la dénonciation par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (C.D.G.) de la Nièvre du contrat de Prévoyance et notamment du volet « Maintien de Salaire » auprès de la MNT, quatre agents de la commune n'ont plus de protection sociale.  
La commune de Montsauche-les-Settons adhère à la convention de participation telle que mise en œuvre par le C.D.G. de la Nièvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 6 ans et participe au financement des cotisations des agents à hauteur de 50% de la cotisation mensuelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.  
Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.
  
- **Revalorisation des concessions au cimetière municipal** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer :
  - le tarif des concessions de terrain dans le cimetière communal, à compter du 01 janvier 2019, comme suit :
 

- Concession cinquantenaire	200,00 €
- Concession trentenaire	120,00 €
- Caveau à urne cinquantenaire	80,00 €
- Caveau à urne trentenaire	50,00 €
  
  - le tarif des concessions au columbarium et le tarif de la dispersion des cendres au jardin du souvenir, à compter du 01 décembre 2018, comme suit :
 

- Case columbarium cinquantenaire	600,00 €
- Case columbarium trentenaire	500,00 €
- Dispersion des cendres au jardin du souvenir	30,00 €
  
- **Campagne de stérilisation des chats** : Grâce au partenariat avec l'Association « 30 Millions d'Amis », 50 chats femelles et 33 chats mâles ont été stérilisés. Il reste une enveloppe de 1400€ à utiliser d'ici le 31 décembre 2018.  
L'association « 30 Millions d'Amis » ayant changé les termes de leur partenariat, la convention est dénoncée pour 2019. Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.
  
- **Venue de Madame la Sous-Préfète** : Madame la Sous-Préfète rencontrera Madame le Maire et le conseil municipal lors de sa venue à Montsauche-les-Settons le 3 janvier 2019 à 14h30.
  
- **Questions diverses** :
  - Le cadeau pour les personnes âgées de la commune est commandé. Les modalités de distribution restent à définir.
  - Le bulletin municipal est en cours d'élaboration

- Le Journal du Centre a proposé de mettre à jour le site internet de la commune. Cette proposition devra être discutée lors d'un prochain conseil municipal.
- Les Points d'Apport Volontaire ont été déplacés sur le site des Noisetiers
- Intervention d'un habitant demandant :
  - Un panneau signalétique pour indiquer son commerce
  - Le taillage des haies dans un chemin communal à proximité de sa résidence.

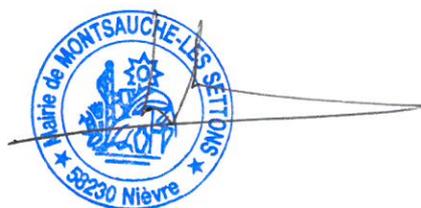
Cet habitant dit approuvé l'arrêté pour dépôt d'ordures sauvage mais constate qu'il n'est pas appliqué et que ses plaintes à la gendarmerie de Montsauche-Les Settons n'ont pas abouti.

- Intervention d'un habitant indiquant qu'il a rencontré Madame la Sous-Préfète et qu'il est en attente de sa réponse.

Cet habitant demande l'arrêté préfectoral relatif à la fièvre porcine.

**Séance levée à 22 heures 05**

Le Maire



LECLERCQ Marie